



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

### **OBJET : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE AU STADE GRABINSKI – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit Septembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

#### **Etaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme BARDIES Frédérique – M.  
CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI  
GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smâil – Mme PIOZIN  
Patricia – M. RICHELME Jean-Marc (Arrivé à 18 H.17 – Point N° 3).

#### **Ont donné procuration :**

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

#### **Absents excusés :**

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. DELAHAYE Guy  
– Mme GIACHINO Lisa.



***MME BARDIES FREDERIQUE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 18 Septembre 2024.  
 Délibération N° DM\_20240918N072

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE AU STADE GRABINSKI – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur Bernard JULLIEN, adjoint aux sports, rappelle que, lors du point précédent, l'Assemblée a accepté à l'unanimité le don et leg consenti par Monsieur GIOVANNONI Jean-Paul pour la construction d'une tribune au stade Grabinski.

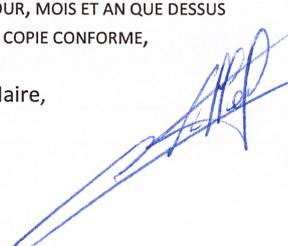
Il est donc proposé de modifier le budget principal et de prendre en compte la décision modificative budgétaire suivante afin de d'inscrire les crédits affectés à ces travaux :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		AUGMENTATION RECETTES	
Art. 21318 – Chap. 21 "Constructions – autres bâtiments publics"	33.000 €.	Art 10251 – Chap. 10 "Dons et legs en capital"	33.000 €.
TOTAL	33.000 €.	TOTAL	33.000 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		AUGMENTATION RECETTES	
Art. 21318 – Chap. 21 "Constructions – autres bâtiments publics"	33.000 €.	Art 10251 – Chap. 10 "Dons et legs en capital"	33.000 €.
TOTAL	33.000 €.	TOTAL	33.000 €.

AFFICHEE LE : .....  RETIREE LE : .....  T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>  NOMENCLATURE N° 7-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,  Le Maire,   René VILLARD  
---	--